RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

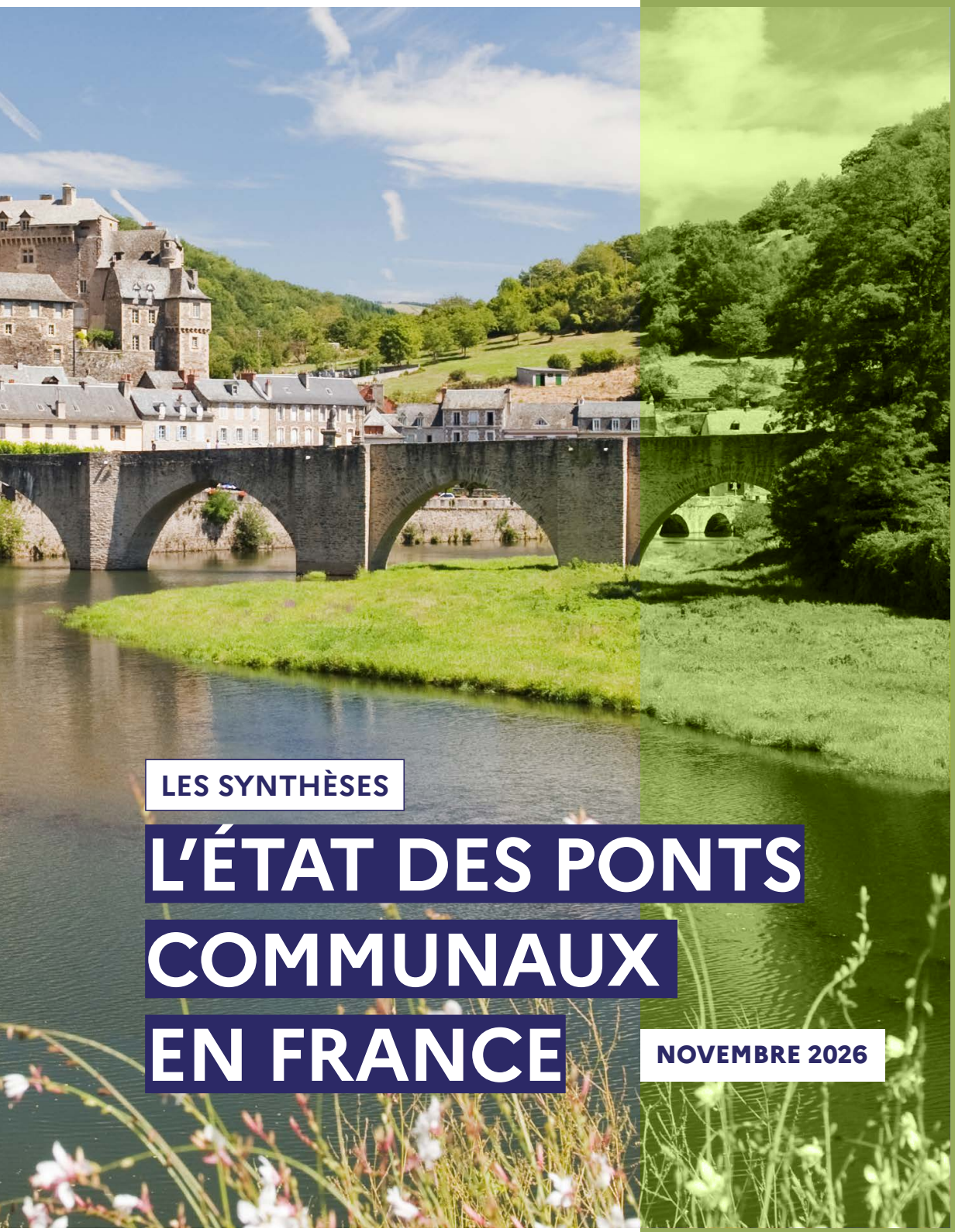

LES SYNTHÈSES

L'ÉTAT DES PONTS COMMUNAUX EN FRANCE

NOVEMBRE 2026

Les ponts constituent un enjeu stratégique pour le bon fonctionnement des 1,1 million de kilomètres du réseau routier. Indispensables pour les territoires qu'ils relient, les ouvrages d'art deviennent aujourd'hui un enjeu de sécurité publique compte tenu d'un patrimoine vieillissant. Si les réseaux routiers nationaux, départementaux, autoroutiers concédés ou des grandes aires urbaines disposent de services techniques et de modalités de suivi adaptés, certaines collectivités sont parfois particulièrement démunies : absence d'état des lieux de leur patrimoine de ponts, de leur état, et de procédure standard d'entretien.

Cette méconnaissance du patrimoine d'ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement) sur les réseaux routiers communaux - plus de 700 000 kilomètres de routes - a été souligné par un rapport sénatorial en juin 2019* suite à la tragédie du pont de Gênes.

Pour répondre à cet enjeu, l'État a confié au Cerema en 2021 et jusqu'en 2025 un programme spécifiquement dédié aux ouvrages communaux (50 M€) qui a permis de recenser et d'évaluer plus de 64 000 ouvrages d'art de près de 15 000 communes de l'Hexagone et des Outre-mer.

Dans la continuité, l'État lance en 2023 un programme de financement visant la remise en état des ouvrages d'art les plus dégradés présentant notamment un enjeu de sécurité des usagers ou de continuité de desserte locale (50 M€).
Face à son succès, l'État a annoncé en juillet 2026 pérenniser le dispositif avec une enveloppe désormais annuelle de 50 millions d'euros financée par l'AFIT France (Agence de financement des infrastructures de transport de France) et pilotée par le Cerema.

* Rapport d'information n° 609 (2018-2019) « Sécurité des ponts : éviter un drame »



© GettyImages

Profil des communes bénéficiaires du Programme National Ponts

Moins de 10 000 habitants et moins de 3 M€ de potentiel fiscal.

Sur 31 550 communes éligibles, 14 848 communes dont 43 des Outre-mer ont sollicité le Cerema et in fine bénéficié du programme de recensement et d'évaluation. 2 842 d'entre elles ne possèdent ni pont ni mur correspondant aux critères du programme.

Bilan national du patrimoine des ouvrages communaux

Chiffres finaux au 31 octobre 2025 pour l'Hexagone et les Outre-mer



Une carte d'identité et un carnet d'entretien « tout en un » remis aux maires.

Pour la première fois en France, 64 004 ouvrages du réseau routier communal, dont 547 en Outre-mer, ont été recensés entre octobre 2021 et octobre 2025 sous le pilotage du Cerema avec l'appui d'une vingtaine de bureaux d'études.

11 205 d'entre eux dont 35 en Outre-mer n'ont pas pu faire l'objet d'une évaluation compte tenu de problèmes d'accès ou de visibilité.

52 799 **ouvrages d'art** ont été évalués dont 35 260 ponts et 17 539 murs.

28 % des ponts et ***52 %*** des murs sont **en bon état.**

43 % des ponts et ***30 %*** des murs présentent **au moins un défaut** pouvant altérer sa structure. Ces ouvrages nécessitent des travaux d'entretien d'ici 5 à 10 ans.

29 % des ponts et ***18 %*** des murs présentent **des désordres structuraux significatifs ou majeurs**. Ces ouvrages nécessitent des études plus approfondies puis des travaux de réparation à brève échéance.

3 607 ponts et murs nécessitent une action immédiate liée au **mauvais état des équipements** (garde-corps, chaussées...) - soit 7 %.

3 019 ponts et murs présentent **des problèmes de sécurité du fait de désordres graves** sur la structure avec préconisation immédiate de limitation de tonnage ou de fermeture - soit 6 %.


© Cerema

Répartition par région

Ouvrages recensés

- moins de 2 000
- entre 2 000 et 4 999
- entre 5 000 et 9 999
- plus de 10 000

Ouvrages présentant des désordres structuraux significatifs ou majeurs

Proportion (%)

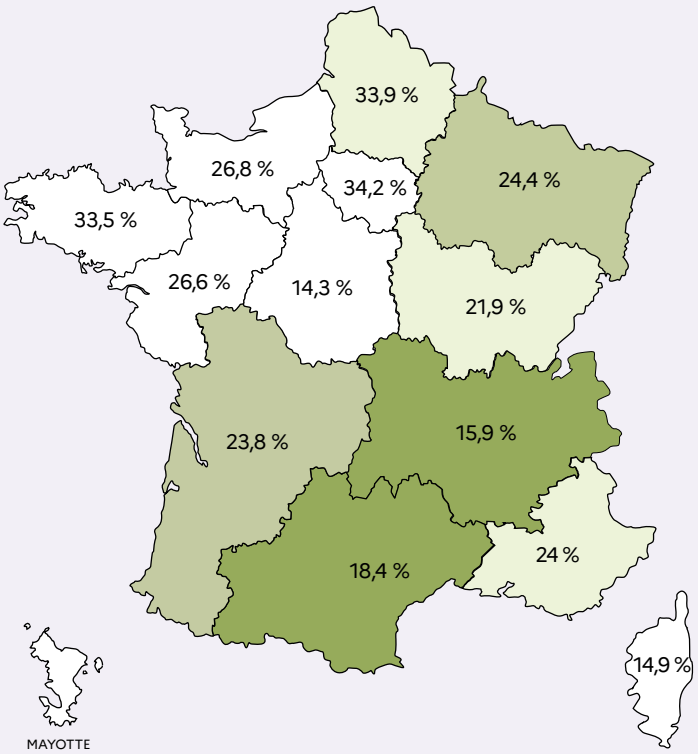



Les pathologies les plus récurrentes rencontrées sur les ouvrages évalués sont liées à des défauts de maçonnerie, à la corrosion des aciers et à l'action d'un courant d'eau altérant les appuis de certains ouvrages.


© Cerema

LE CONTRÔLE ANNUEL

Le contrôle annuel des ouvrages communaux se veut le plus simple possible. Il repose sur un examen visuel de l'évolution de défauts déjà repérés et de nouveaux défauts évidents de la structure et des équipements.

Il doit permettre d'appréhender des menaces dues à des désordres graves pour les usagers (par exemple, une dégradation d'un garde-corps, la chute de pierres…) et d'ajuster l'entretien courant (nettoyage, dévégétalisation…).

L'ENTRETIEN COURANT

L'entretien courant, comme la dévégétalisation, est une opération préventive qui permet de prévenir la dégradation rapide des ouvrages, évitant ainsi à moindres frais des réparations ultérieures coûteuses.


AVANT


APRÈS

© Département de la Somme

Enjeux financiers : premiers ordres de grandeur

Le Cerema estime le **coût annuel de l'entretien et de la maintenance** des ouvrages recensés et évalués entre 128 et 241 millions d'euros pour l'Hexagone, et entre 1,3 et 2,5 millions d'euros pour les Outre-mer.

La **remise en état** du patrimoine de l'Hexagone nécessiterait un rattrapage de près de 3,3 milliards d'euros dont 800 millions d'euros pour les ouvrages nécessitant une action immédiate compte tenu de désordres graves de structure, et respectivement 63 millions d'euros et 18,5 millions d'euros pour les ouvrages en Outre-mer.

Ces montants intègrent les coûts d'études et de travaux. Ils se fondent sur les caractéristiques techniques des ouvrages du programme (nature, dimensions, état) ainsi que sur l'estimation de coûts moyens de remise en état et d'entretien. Ils intègrent une hypothèse de démolition-reconstruction pour les ouvrages d'art avec des défauts majeurs.

Ces estimations constituent une mise à jour des chiffres communiqués fin 2024.





Remplacement du pont d'Inchy à Troisville (59)

Programme national de financement des travaux : bilan à 3 ans

Chiffres au 20 octobre 2026

Lancé en 2023, ce programme national vise la remise en état des ouvrages d'art les plus dégradés présentant notamment un enjeu de sécurité des usagers ou de continuité de desserte locale.

En 2026, l'État pérennise le dispositif d'aide avec une enveloppe désormais annuelle de 50 millions d'euros - financée par l'AFIT France et pilotée par le Cerema - pour accompagner les collectivités à réaliser les travaux de réparation, démolition ou reconstruction en subventionnant jusqu'à 60 % des travaux.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AFIT France

Comment ça marche ?

Les collectivités disposant d'un ouvrage identifié comme présentant des défauts majeurs peuvent soumettre une demande de financement via le site demarche.numerique.gouv.fr.

Le dossier nécessite la transmission du diagnostic complété des études nécessaires (autorisations de travaux, plan de financement, analyse détaillée de l'état de l'ouvrage, etc.).

Le Cerema oriente et accompagne les collectivités pour la constitution et le dépôt du dossier via le service SOS Ponts.

- **552** **ouvrages ont bénéficié d'une subvention** pour leurs travaux de réparation ou de reconstruction
  - ↳ **301** sont en cours de travaux
  - **224** sont remis en état
- **81,9 M€** **attribués** soit 176 000 € de subvention en moyenne par ouvrage d'art
- **58 %** **taux moyen de subventionnement sur un maximum de 60 %**
- **1103** **dossiers déposés**



SOS Ponts

Service gratuit d'accompagnement en ligne pour l'entretien et la rénovation des ponts communaux

Disponible depuis décembre 2022, le service en ligne SOS Ponts répond aux questions des collectivités et les oriente dans les actions à mener pour lancer des travaux de remise en état de leurs ouvrages et le dépôt de demandes de financement : disposer d'études complémentaires et d'un plan de financement, d'un descriptif des travaux envisagés, etc.

Il répond également aux problématiques rencontrées par tous les gestionnaires de patrimoine d'ouvrage d'art.

Le service bénéficie en majorité à des communes de moins de 1 000 habitants.

- **Près de 3200 recommandations** en 4 ans dont 60 % en conseil pour les démarches de travaux sur la méthode à engager pour réparer un ouvrage, 25% sur la recherche de contacts d'ingénierie locale, 15% sur les financements envisageables
- **3 communes sur 5 passent à l'action** après avoir reçu une recommandation
- **Plus de 900 communes ou intercommunalités conseillées**
- **66 recommandations** en moyenne par mois





Remplacement du pont de la rivière à Niederhaslach (67)

Subventions attribuées

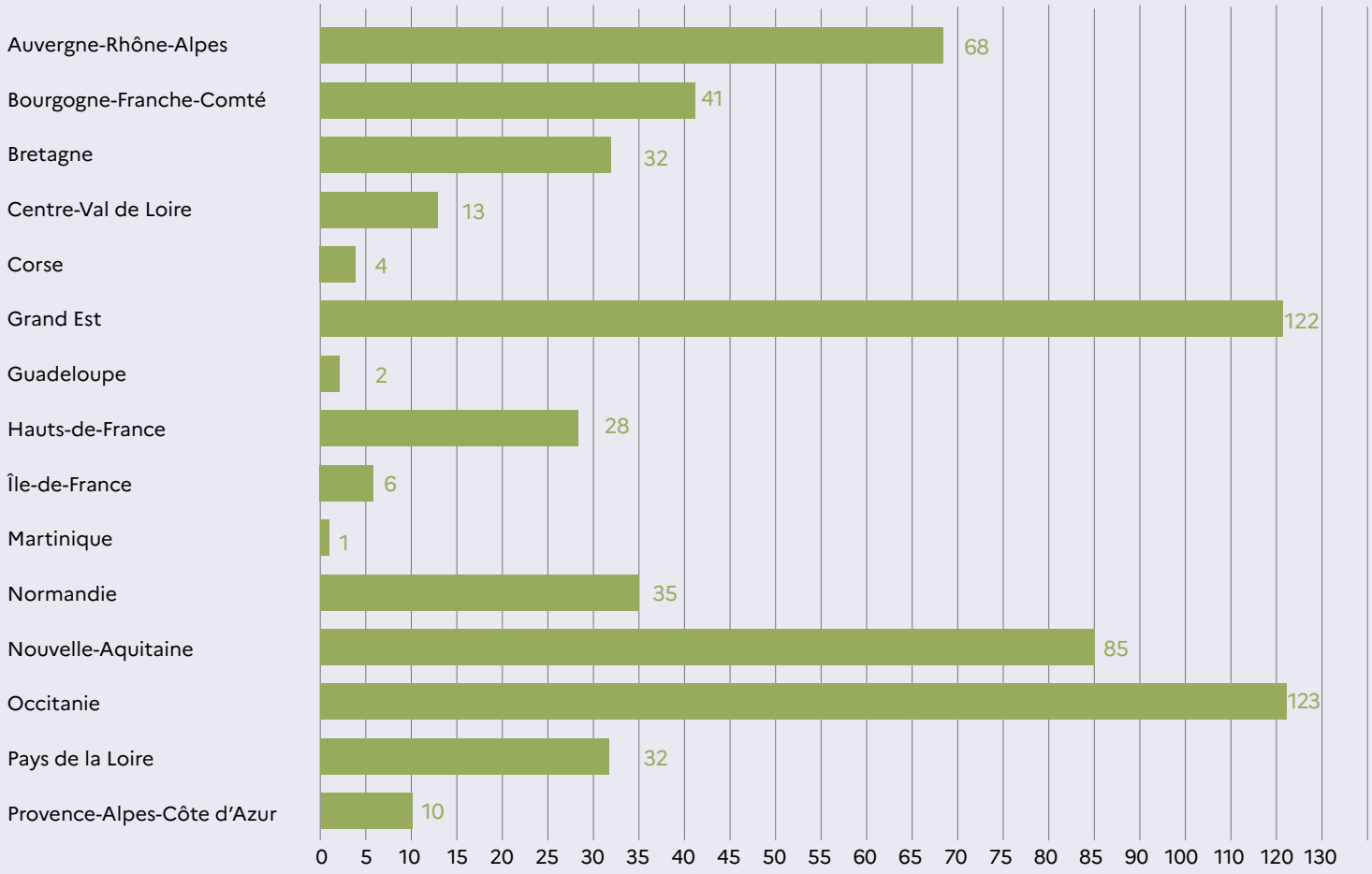

Le Pont de Theillet

dans la commune de Tarnac (19)



En septembre 2022, trois ponts sont recensés dans la commune de Tarnac.

Le bureau d'études relève qu'un des ponts, le pont de Theillet, présente des défauts structurels majeurs. Une inspection plus détaillée est réalisée en avril 2023 et recommande de fermer le pont pour des raisons de sécurité immédiate.

La commune se tourne alors vers le service SOS Ponts et suit les recommandations des experts :

- fermeture du pont,
- enlèvement de la végétation,
- prise de contact avec un maître d'œuvre pour engager des travaux de réparation.


© Cerema

En février 2024, la commune dépose une demande de subvention de 198 360 € (60 % du coût total des travaux, 330 000 €) qui lui est accordée dans le cadre du Programme National Ponts Travaux.

Cette subvention, complétée par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), a permis à la commune d'engager ses travaux en 2025.





Réparation du pont du petit bon moisson à Fleury-sur-Ouche (21)





Réparation du viaduc de Salle à Giroussens (81)





Réparation du pont de la chapelle à Montournais (85)

POUR EN SAVOIR PLUS

↘ **Base de données cartographique nationale** des ponts communaux

↘ **Boite à outils Cerema** dédiée aux gestionnaires de ponts communaux

↘ **SOS Ponts**

NOUS CONTACTER

cerema.fr — contact@cerema.fr — @Cerema

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Cerema — *novembre 2026*

Conception © Cerema — Photo de couverture © ShutterStock - Cerema, établissement certifié AFAQ ISO 9001